



### Récapitulatif des décisions prises lors de la réunion

ONU-Femmes, Caucus des droits des femmes de la CSW, Syndicats mondiaux  
18 mars 2015

**Participant(e)s** : Yvette Kathurima (FEMNET), Shannon Kowalski (Coalition internationale pour la santé des femmes), Rachel Moussie (ActionAid), Vicky Smallman (Congrès du travail du Canada), Sandra Vermuyten (Internationale des Services Publics), Kate Lappin (Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement).

**ONU-Femmes** : Phumzile Malmbo-Ngcuka, Kristin Hetle, Daniel Seymour, Lopa Banerjee, Nancy Aburi, Sarah Gammage, Vivek Rai, Julien Pellaux

1. **Partenariat avec Uber** – ONU-Femmes a décidé de renoncer au partenariat avec Uber. L'organisation demandera à ce que ses logos soient retirés du site Web d'Uber et a également précisé dans les médias qu'aucun partenariat ne verra le jour entre ONU-Femmes et Uber.
2. **Implication des syndicats** – Des représentant(e)s syndicaux/ales rejoindront les groupes consultatifs de la société civile (CSAG), et ce, aux niveaux national, régional et international, une décision considérée comme un premier pas vers une représentation réelle. Ce mécanisme d'intégration de représentant(e)s syndicaux/ales se déroulera en toute transparence et en consultation entre les CSAG et les syndicats.
3. **Sélection de partenariats avec le secteur privé** – ONU-Femmes transmettra au Caucus des droits des femmes, aux syndicats et aux CSAG, les directives communes des Nations Unies, en vue de sélectionner les partenaires du secteur privé. La société civile sera invitée à formuler des commentaires sur ces principes, et notamment sur les droits des travailleurs et les droits à la négociation collective connexes.
4. La société civile donnera également son avis au regard du processus de sélection des partenariats et proposera des méthodes de contrôle du respect de ces principes par le secteur privé, une fois la sélection effectuée.

5. **Principes d'autonomisation des femmes (WEP)** – La société civile exprimera également son opinion au regard des WEP et expliquera comment renforcer ces derniers en vue de refléter l'ensemble des droits humains des femmes dans ces principes. ONU-Femmes travaillera de concert avec la société civile, en vue de mettre en place des mécanismes de responsabilisation pour les signataires des WEP.
6. **CSW60 : Droits économiques** – La société civile participera aux préparatifs de la CSW60. En outre, les syndicats seront invités à se joindre aux caucus et autres espaces réservés à la société civile, afin de jouer un rôle primordial dans le cadre de cette session, et notamment lors des discussions et des débats sur l'autonomisation financière. La session ne se concentra pas sur une approche instrumentale axée sur les femmes en tant que vecteurs de croissance économique, mais sera plutôt orientée sur une approche équilibrée sur le rôle des secteurs public et privé, et notamment sur l'importance des politiques publiques.
7. **Événement de haut niveau lors de l'Assemblée générale** – ONU-Femmes transmettra aux États et à la société civile un communiqué relatif à l'événement de haut niveau lors de l'Assemblée générale, en septembre. Ce communiqué mettra en lumière l'importance de la participation de la société civile à l'identification des engagements prioritaires devant être annoncés lors de l'Assemblée générale. Les groupes consultatifs de la société civile joueront un rôle crucial dans les préparatifs de cet événement et donneront leur avis sur les processus et le contenu.
8. **Processus lors de la CSW** – Le processus de négociations préalables adopté lors de la CSW59 ne s'est révélé ni efficace, ni inclusif. ONU-Femmes s'engage à conseiller aux États membres de continuer à adopter les méthodes de négociations utilisées pendant les sessions de la Commission. De plus, par le biais de ses Bureaux régionaux, ONU-Femmes soutiendra les OSC dans leur participation aux réunions préparatoires régionales, et veillera à promouvoir leurs positions lors de la CSW, à New York.
9. **Groupes consultatifs de la société civile (CSAG)** – Les méthodes de travail seront analysées afin de veiller à renforcer l'efficacité des CSAG en matière de conseils et de communication auprès des organisations de la société civile aux niveaux national, régional et international.
10. **Soutien des CSAG** – ONU-Femmes mettra tout en œuvre pour renforcer sa composante Société civile en mobilisant davantage de ressources.
11. **Conseil consultatif du secteur privé** – ONU-Femmes s'attellera à diversifier le Conseil consultatif des leaders du secteur privé, en vue d'inclure des sociétés, des entreprises et des coopératives de toutes tailles, dirigées ou détenues par des femmes. La société civile pourra proposer une liste de candidats potentiels.
12. **Élargissement du processus de consultation** – ONU-Femmes mettra tout en œuvre pour garantir une consultation plus étroite et plus régulière avec les mouvements de femmes, en recourant notamment à des processus de consultation en ligne et autres technologies.
13. ONU-Femmes tentera de déterminer comment impliquer des représentant(e)s syndicaux/ales et de la société civile par le biais de groupes consultatifs techniques et autres mécanismes, en vue de profiter de leur avis dans le cadre d'activités de recherche sur des projets spécifiques ou des politiques.

